



# Conseil Communautaire du 13/11/2024

## A SAINT PAUL DE BAÏSE

### Procès-Verbal

#### Présents(es) :

Barbara NETO, Véronique COELHO, Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Mauricette CAZE, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean-Claude THEULE, Stéphane LIVIERO, Jean-François DAUGE, Pierre LABRIFFE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Nadine ARQUE, Benoît DESENLIS, Jean-Charles COSTES, Isabelle CAILLAVET, Philippe ANDRIEU, Robert PACHE, Daniel PERES, Robert CAMAZZOLA, Andrew CAVALIERE, Caroline CEUILLENS, Victor JAFFRES, Gisèle FAUCHE, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Vanessa COUDERC, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Corinne LAPLANNE-SOTUM.

#### Absents(es) ou excusés(es) :

Gérard MIMALE (Suppléante), Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX-LOUIT (P. : B. DESENLIS), Sandrine BROSSARD (P. : JF DAUGE), Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Pierrette MENAL (Suppléant), Bernard LASPORTES, Véronique BRANA (P. : R. CAMAZZOLA), Lara KLUCZYNSKI (P. : B. NETO), Axel CAUQUIL (P. : A. CAVALIERE), Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES (P. : G. GUICHARD), Arnaud ROSELL, Pierre ANTONELLO.

Mme la Présidente remercie les participants à cette séance de travail, tout en indiquant les absents/excusés et les pouvoirs. Elle donne ensuite la parole à M. le Maire, M. Andrieu, qui rappelle avoir déjà présenté sa commune, située en bordure du territoire, lors d'un précédent conseil communautaire. Il livre juste deux anecdotes à l'assemblée. La première, c'est que Mme Arque a commencé sa carrière professionnelle, institutrice, à l'école de Saint Paul de Baïse. Et la deuxième, la Gare qui a été réhabilitée en salle des fêtes, a fêté ses 100 ans cette année.

#### 1. Désignation du secrétaire de séance

Mme la Présidente demande à M. Philippe Andrieu, maire de la commune d'accueil pour cette réunion du conseil communautaire, d'être secrétaire de cette séance.

#### 2. HABITAT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Présentation du bilan de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat par M. Fabien DURVELLE (ALTAÏR)

Mme la Présidente reprend la parole et propose de bousculer la chronologie des points de l'ordre du jour pour permettre l'intervention en début de séance des représentants du cabinet ALTAÏR, M. Fabien Durvelle et M. Mathieu De Sabbata, en charge de l'animation de l'OPAH du territoire qui a débuté en avril 2021.

Le power-point de la présentation du bilan de 3 ans et demi de l'action et ses perspectives est annexé au présent PV.

M. Cavalière souligne la dynamique de cette opération dont de nombreux ménages ont pu bénéficier et faire les travaux nécessaires à leur logement que ce soit en termes d'efficacité énergétique comme d'adaptabilité. Il précise que toutes les communes du territoire ont été visitées et seules une ou deux sont sans dépôt de dossier. Mme Cazes indique que dans certains cas, l'avance de trésorerie peut être un frein. M. Durvelle répond que des solutions existent : éco-prêt à taux 0%, Procivis pour des avances de subventions (banque à vocation sociale) ... Mme la Présidente rappelle que l'accompagnement du cabinet ALTAÏR est un traitement global du dossier.

### **3. HABITAT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Pacte territorial - Service Public de la Rénovation de l'Habitat**

Mme la Présidente rappelle à l'assemblée toute l'utilité du guichet unique pour les citoyens d'autant qu'il a joué le jeu avec ALTAÏR pour répondre au mieux aux attentes des personnes. Il est précisé que le Service public de Rénovation de l'Habitat France Rénov' constitue le cadre d'intervention coordonné entre l'État et les collectivités, pour répondre aux objectifs ambitieux de la rénovation de l'habitat privé.

Le Gers est, à ce jour, couvert par un Espace Conseil France Rénov, comprenant le Guichet Rénov'Occitanie du Gers (GROG), ainsi que des OPAH ou PIG portés par certains EPCI engagés, comme notre Communauté de communes.

Mme la Présidente explique que pour assurer la pérennité financière du service départemental, la contractualisation entre l'État, le Département, et les ECPI doit être déployée au 1er janvier 2025.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité de se positionner sur le reste à charge, estimé pour la CCAF à 2 042 €.

### **4. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 18/09/2024 à GAZAX-ET-BACCARISSE**

Le PV de la séance qui s'était déroulée à Gazax-Et-Baccarisse le 18 septembre dernier, est approuvé à l'unanimité, sans correction.

### **5. Information des décisions de Mme la Présidente**

Dans le respect des responsabilités déléguées à Mme la Présidente conformément à la délibération actée lors de la séance du 29/03/2023, voici les décisions prises :

- 28/10/2024 : Commande de petit matériel éducatif auprès de « Savoir Plus » pour un montant de 89,72 € TTC
- 28/10/2024 : Devis de l'EURL Eric Labourdère pour l'étanchéité du SAS d'entrée de la Mison de Santé pour un montant de 204 € TTC

- 28/10/2024 : Devis APEXI pour du petit matériel informatique pour un montant de 57,58 € TTC
- 25/10/2024 : Commande de papier A4 à M2B Fournitures pour un montant de 93,96 € TTC
- 15/10/2024 : Devis SARL GAVARRET pour l'achat d'un frigo Electrolux pour le compte de la Casita d'un montant de 679 € TTC
- 08/10/2024 : Devis de « 10 Doigts » pour du matériel pour le Centre de Loisirs d'un montant de 178,57 € TTC
- 08/10/2024 : Commande chez « 10 Doigts » pour l'école de Vic-Fezensac d'un montant de 524,31 € TTC
- 08/10/2024 : Devis pour une sortie ALSH à Walligator le 25/10 pour un montant de 475 € TTC
- 03/10/2024 : Devis pour une sortie jeunesse le 29/10 à l'Estiparc d'Estillac pour un montant de 300,50 € TTC
- 03/10/2024 : Devis « Les Trois Ours » pour 4 tabourets ergonomiques bleus pour un montant de 556,91 € TTC
- 03/10/2024 : Devis M2B Fournitures pour des cartouches d'encre Pack Laser d'un montant de 437,42 € TTC
- 03/10/2024 : Devis pour la Casita d'une représentation « Les Mallines ou histoires de Doudous » programmée le 25/01/25 pour un montant de 780 € TTC
- 02/10/2024 : Devis SISCO pour la Casita pour un robinet à pédale d'un montant de 273,53 € TTC
- 02/10/2024 : Devis des ETS Bourdiol pour le transport des repas de Marambat à la Casita d'un accumulateur Chaud/Froid pour un montant de 159,84 € TTC
- 01/10/2024 : Devis Sarremejean pour la réfection de la terrasse des Cordeliers (remplacement des lamelles de bois défectueuses) pour un montant de 247,64 € TTC
- 01/10/2024 : Devis de Gracia pour la démolition de la maison Dupuy de Peyrusse Grande d'un montant de 95 127 € TTC
- 19/09/2024 : Devis de M2B Fournitures pour des articles de papeterie d'un montant de 226,73 € TTC
- 19/09/2024 : Devis SMECSO pour le remplacement du couvercle brûleur de la chaudière de la Casita pour un montant de 38,16 € TTC
- 17/09/2024 : Devis SODISCOL pour des consommables à la Maison de santé pour un montant de 149,66 € TTC
- 17/09/2024 : Devis Panneau Pocket pour l'utilisation annuelle du système pour un montant de 2 258,33 € TTC
- 17/09/2024 : Devis de papeterie pour le service jeunesse auprès de M2B Fournitures d'un montant de 287,52 € TTC
- 17/09/2024 : Devis de repas auprès de l'Auberge de la Baquère pour la journée d'Octobre Rose – 80 repas à 15 €
- 10/09/2024 : Devis du CDIFF pour son intervention lors de la matinée d'information sur les Droits de Successions (29 septembre) pour un montant de 219,10 € TTC
- 10/09/2024 : Devis Manutan Collectivités pour 3 vestiaires mobiles à la garderie de l'école de Vic-Fezensac pour un montant de 1 167,86 € TTC

- 10/09/2024 : Devis pour la tenue d'ateliers Théâtre (année scolaire 2024/2025) à l'école de Riguepeu par Les ateliers au Pré de Vic-Swany Jacquet pour un montant de 864 € TTC
- Décision portant demande d'aides financières au titre du Fonds National d'Aménagement du Territoire (FNADT) - Élaboration de l'étude opérationnelle de définition, de dimensionnement et faisabilité d'un développement scénographique autour de la figure de d'ARTAGNAN.

#### Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

- 16/09/2024 : Devis pour l'accompagnement juridique de la procédure d'élaboration du PLUi pour un montant de 15 000 € HT
- 01/10/2024 : Signature de l'acte d'engagement pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec le mandataire du groupement retenu ASUP (Atelier Sols Urbanisme et Paysages) pour un montant de 279 910 € HT.

Mme la Présidente souhaite apporter des précisions sur la demande de fonds dans le cadre du FNADT autour de D'Artagnan. Il s'agit en fait d'envisager l'avenir du Musée D'Artagnan à Lupiac dont l'enjeu de modernisation est une véritable question. Le personnage de D'Artagnan reste une figure emblématique du territoire. Il serait donc nécessaire de reprendre l'étude en faisant abstraction de Castelmoré, de repenser le projet. Le montant de cette étude est proposé à 28 620 € TTC. L'Etat pourrait intervenir à hauteur de 80%. La participation de la collectivité serait dans ces conditions autour de 5 420 €. Reste à savoir ce que veulent faire la communauté de communes et la commune de Lupiac. Il faut nécessairement que le projet fasse sens pour l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, c'est la question de l'étude qui se pose. Et à proche échéance, ce sera celle d'un projet de territoire autour de D'Artagnan.

Mme Cazes estime qu'une étude n'engage à rien et donnerait une idée de ce qui est faisable pour une somme d'étude relativement modeste. Mme la Présidente souligne le fait qu'elle ne signera pas le bon de commande de l'étude sans avoir la certitude de la participation de l'Etat annoncée. L'étude doit donner une visibilité sur les perspectives et sur les partenaires éventuels. Mme Arqué convient que le Musée peut effectivement être un nouveau point de départ pour développer un projet autour de D'Artagnan. Mme la Présidente précise que l'étude devra exposer toutes les possibilités, du projet le plus modeste au plus ambitieux. Lupiac est classé « Village d'Avenir » comme le sont Roquebrune et Belmont. A ce titre, il y aura peut-être des fonds à mobiliser. M. Guichard demande des précisions sur la fréquentation du Musée aujourd'hui. Mme la Présidente lui répond autour de 10 000/an. C'est déjà beaucoup au regard de l'existant. D'Artagnan et un nouveau projet pourraient attirer encore plus. Mme Caillavet demande si dans le cas où une petite commune choisit d'organiser une manifestation autour de D'Artagnan, elle pourra prétendre à des aides. Mme la Présidente confirme qu'il existe des possibilités à étudier. Elle prend pour exemple la représentation de la Boîte à Jouer dans les Arènes cet été qui avait mobilisé jusqu'à 80 personnes dans des conditions climatiques catastrophiques. Mme Couderc estime qu'il serait dommage qu'en étant le berceau de D'Artagnan, qu'en portant son nom, que la communauté de communes ne porte pas de projet autour du personnage. M. Doat, sur un ton humoristique, rappelle que le conseil communautaire était prêt à dépenser des millions au moment

de la vente de Castelmore, alors la somme de 5 000 € semble tout à fait acceptable pour l'étude.

Mme la Présidente pose alors la question à l'assemblée sur la commande de cette étude autour de D'Artagnan qui est acceptée à l'unanimité.

Mme la Présidente invite alors Mme Fleur Lhéritier, Chargée de coopération territoriale pour une présentation de l'état d'avancement de la Convention Territoriale Globale (CTG). Le document correspondant à cette intervention est annexé au présent procès-verbal. A l'issue de cet exposé, une discussion s'engage sur le portage de repas et quelques précisions sont apportées. Le service est prêt à fonctionner, il est opérationnel mais il n'y a pas suffisamment de bénéficiaires enregistrés. Les Charmettes, le prestataire pour la collectivité va lancer une communication auprès des personnes identifiées avec les maires du territoire. L'ADOM peut continuer à desservir Lupiac et Castillon Débats. Pour les autres communes concernées par l'ADOM, leurs clients seront transférés aux Charmettes. Il n'y a aucune concurrence entre ces organismes, tout s'est organisé en concertation avec tous. L'acheminement est assuré par la Poste.

## **6. HABITAT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée du PLU de Vic-Fezensac**

Le conseil communautaire doit décider de la procédure de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU de Vic-Fezensac telle que présentée lors de la séance du 12 juin dernier conformément au Code de l'Urbanisme à l'article L 153-47, sans évaluation environnementale. -le dossier présentant le projet de modification simplifiée sera mis à la disposition du public aux services techniques municipaux aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de la mise à disposition, le dossier sera soumis à l'examen du public. Les observations sur le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé aux services techniques municipaux. Les observations sur le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pourront être également envoyés par courriel à l'adresse électronique suivante : [urbanisme@ville-vicfezensac.fr](mailto:urbanisme@ville-vicfezensac.fr).

La délibération est approuvée à l'unanimité.

## **7. FINANCES : Décision Modificative N°2**

Mme la Présidente indique à l'assemblée l'objet de la DM 2 :

Au sein de la section d'investissement, il convient de procéder au virement de crédit d'un montant de 0.56 EUROS de l'article 2121 (Plantation) à l'article 168741 (Dettes pour communes membres). La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **8. FINANCES : Reversement des paris hippiques à la Société Hippique de Vic-Fezensac**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes reverse les sommes perçues au titre des paris hippiques à la Société Hippique de Vic-Fezensac. Il s'agit d'un montant de 677,31 € pour 2023.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité ce reversement de 677,31 € au bénéfice de la Société Hippique de Vic-Fezensac. Mme Goulou-Martinat, Présidente de la Société Hippique de Vic-Fezensac n'a pas pris part au vote.

## 9. QUESTIONS DIVERSES

### - Maison de Santé de Fezensac

Mme la Présidente souhaite informer le conseil communautaire de la réunion qui s'est tenue le 8 novembre dernier avec les professionnels, locataires, de la Maison de Santé et la commission des élus en charge de ce dossier. Elle précise que la totalité des bureaux sont actuellement occupés. Avec l'arrivée d'internes et peut-être de nouveaux praticiens, une discussion avec le CTS s'impose. Elle indique qu'une étude de faisabilité sera demandé à un architecte pour l'aménagement du plateau vide à l'étage. L'idée est de disposer d'une « faisabilité » pour être réactif si un besoin apparaissait.

En matière financière, le financement de la Maison de Santé reste supportable et donc acceptable. Si on enlève la part du CTS, on parvient pratiquement à l'équilibre financier. La principale raison de cette amélioration réside dans le changement de fournisseur d'électricité, nous sommes partis d'EDF pour Energie d'Ici à des conditions plus favorables.

### - Alim'en GERS

Mme I. Caillavet demande la parole pour une présentation succincte du site internet [www.alimengers.fr](http://www.alimengers.fr) réalisé par le PETR du Pays d'Armagnac et qui se veut être une application interactive pour accéder, à tout âge, à une alimentation plus saine, plus durable et plus respectueuse.

Sans autre demande d'intervention, Mme la Présidente lève la séance à 23 Heures.

La Présidente,  
Barbara NETO

Le Secrétaire de séance,  
Philippe ANDRIEU